



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

INA

Question écrite n° 39640

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation de l'Institut national de l'audiovisuel. Cet organisme public détient, en stock, 1,7 million d'heures de programmes enregistrés. Mais la moitié de ce « trésor culturel » est menacée de disparition. A la fin de cette année, 200 000 heures seulement auront été numérisées et sauvegardées (Les Quatre Vérités - n° 443 - 17 avril 2004). Il lui demande les perspectives de son action ministérielle à cet égard.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la culture et de la communication a été appelée sur la numérisation des archives de l'Institut national de l'audiovisuel (INA). La sauvegarde de la mémoire audiovisuelle est l'une des responsabilités importantes du ministre de la culture et de la communication, relevant à la fois de sa mission de sauvegarde du patrimoine et de la politique des médias. Le ministre souhaite donc voir poursuivre et intensifier les efforts en matière de numérisation du patrimoine audiovisuel. Le contrat d'objectifs et de moyens signé, le 27 avril 2000 entre l'État et l'INA a marqué un recentrage de l'activité de l'établissement public sur ses missions fondamentales de conservation et de valorisation des archives. Plusieurs projets ont alors été mis en oeuvre, au premier rang desquels figure le plan de sauvegarde et de numérisation (PSN) des fonds de l'Institut national de l'audiovisuel menacés par la dégradation des supports et l'obsolescence des matériels de lecture. Sur la période 2000-2004, ce plan a permis de sauvegarder plus de 150 000 heures de programmes audiovisuels, que ce soit pour la radio ou pour la télévision. Aujourd'hui, environ 680 000 heures de programmes télévision et radio enregistrés sur des supports analogiques restent menacées de destruction à l'horizon 2015. La loi de finances initiale (LF) pour 2005 a donné à l'INA les moyens d'engager un plan ambitieux d'accélération de la sauvegarde du patrimoine audiovisuel. Ainsi, la dotation publique affectée à l'INA, destinée principalement à l'accélération du PSN, a augmenté de 5,7 % soit près de 4 millions d'euros. Cet effort conséquent se traduit dans le budget pour 2005 de l'Institut par le doublement des dépenses relatives au chantier de la sauvegarde de ses fonds patrimoniaux, qui atteignent plus de 10 millions d'euros. Par ailleurs, le ministère de la culture et de la communication et l'INA travaillent actuellement à planifier la sauvegarde de ce pan essentiel de la mémoire nationale. Le deuxième contrat d'objectifs et de moyens de l'Institut national de l'audiovisuel (COM), actuellement en cours d'élaboration, doit en effet fixer le cadre d'un financement pluriannuel pérenne des investissements liés à l'accélération du PSN des archives audiovisuelles de l'INA.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39640

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3555

Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 3738